



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES AVEC
LA SOCIÉTÉ 20H40 PRODUCTIONS**

Considérant que dans le cadre des enseignements dispensés au Conservatoire communautaire de musique et de danse, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay souhaite proposer aux élèves des différentes classes d'instruments, un stage d'initiation aux techniques d'enregistrement,

Considérant que la société « 20H40 PRODUCTIONS », spécialisée dans le secteur d'activités des arts du spectacle vivant, mixe apport théorique et mise en pratique, lors d'ateliers animés par un ingénieur du son professionnel et multi-instrumentiste confirmé, Olivier DARQUES,

Considérant que le contenu de ces ateliers correspond à la programmation souhaitée par la Communauté d'Agglomération pour les élèves des différentes classes d'instruments du conservatoire,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec la Société « 20H40 PRODUCTIONS » dont le siège social se situe à Lille (59000), 58 rue Brûle maison, ayant pour objet l'animation par Olivier DARQUES d'ateliers d'initiation à la prise de son et au home studio, pour les élèves fréquentant les différentes classes d'instruments au Conservatoire communautaire, dans les locaux du site musique de Béthune, les 22 et 23 mars 2025 et ce pour un montant de 1 120,00 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec la Société « 20H40 PRODUCTIONS » dont le siège social se situe à Lille (59000), 58 rue Brûle maison, ayant pour objet l'animation d'ateliers d'initiation à la prise de son et au home studio pour les élèves fréquentant les différentes classes d'instruments du Conservatoire communautaire avec Olivier DARQUES, ingénieur du son professionnel et multi-instrumentiste confirmé, dans les locaux du site musique de Béthune, les 22 et 23 mars 2025 et ce pour un montant de 1 120,00 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **20. FEV. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **21 FEV. 2025**

Et de la publication le : **21 FEV. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien